



Plan Stratégique

2025-2028

Une vision collaborative
Pour l'avenir de la
Reddition de Comptes



Plan Stratégique 2025-2028

Une vision Collaborative
Pour l'avenir de la
Reddition de Comptes

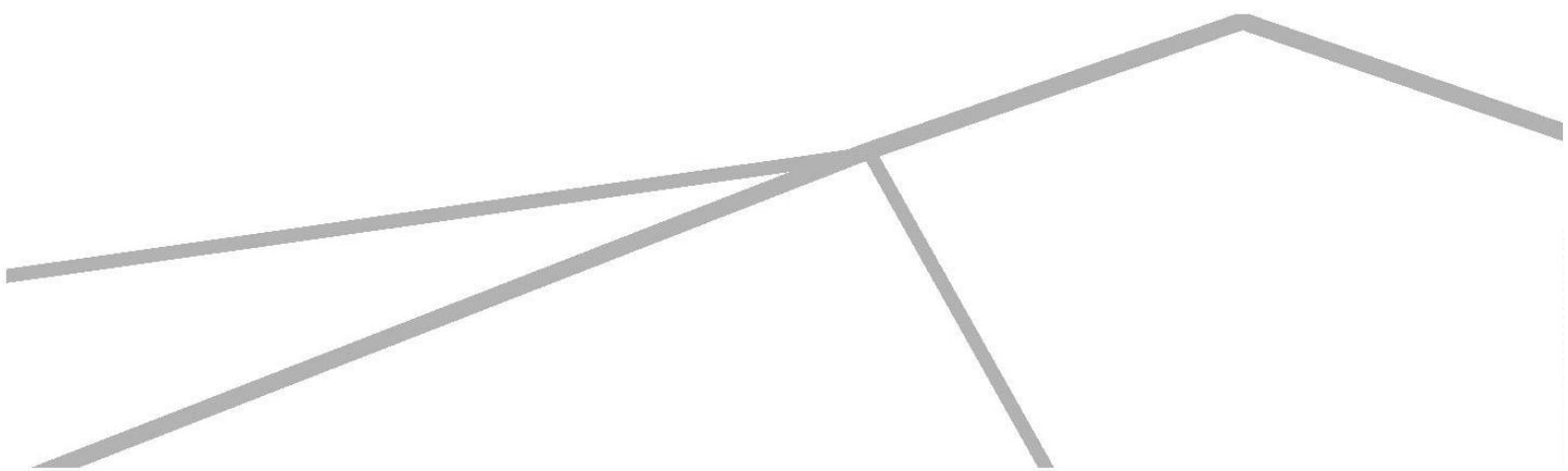


Table des matières

Historique de l'élaboration du plan stratégique de JURISAI.....	4
1. PRÉAMBULE	9
2. MISSION, VISION ET PRINCIPES	11
Déclaration de mission :	12
Déclaration de vision :	12
Principes fondamentaux du cadre stratégique de JURISAI.....	12
3. BUTS STRATÉGIQUES	14
Introduction aux objectifs stratégiques	15
Objectif stratégique 1 : Favoriser le partage des connaissances, la collaboration et le soutien pour améliorer l'efficacité des activités juridictionnelles	17
Objectif stratégique 2 : Renforcer les activités de renforcement des capacités et de développement dans les ISC dotées des fonctions juridictionnelles.....	19
Objectif stratégique 3 : Mettre en évidence les avantages du modèle juridictionnel au sein de la communauté de l'INTOSAI.	21
4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	23



JURISAI



Historique de l'élaboration du plan stratégique de JURISAI

L'élaboration du Plan stratégique de JURISAI (PSJ) incarne un modèle de collaboration et d'inclusion qui reflète les efforts collectifs des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC) engagées à faire progresser le modèle juridictionnel. Le groupe d'engagement, composé des ISC de l'Angola, de la France, du Brésil, de l'Équateur, de l'Italie, du Maroc, du Portugal et de l'Espagne, qui s'est réuni chaque semaine pour discuter l'élaboration des statuts de JURISAI, a élargi, dès avril 2024 son champ d'action pour inclure également l'élaboration du projet de construction du projet de plan stratégique de JURISAI PSJ.

Le 25 juin 2024, lors de la réunion constitutive à Casablanca au Maroc, les statuts de JURISAI ont été adoptés, marquant la naissance officielle de l'organisation. Lors de cette réunion, une *task force* a été constituée pour rédiger le premier plan stratégique JURISAI à présenter à la première Assemblée générale. Son travail s'est appuyé sur les principes définis par la résolution de signature des statuts à Casablanca, à savoir :

- **Ouverture et inclusivité** en veillant à ce que toute ISC souhaitant participer au processus de rédaction du plan stratégique puisse le faire ;
- **Une approche participative** favorisant la concertation des parties prenantes internes et externes à divers stades de la rédaction du plan ;
- **Alignement sur le Plan Stratégique de l'INTOSAI**, garantissant que les objectifs de JURISAI soient conformes au cadre global des efforts de renforcement du contrôle.

Au cours de la même réunion, un atelier technique a été organisé pour recueillir les commentaires préliminaires des membres de la *task force*. Tous les participants à la session plénière d'approbation des statuts ont également été invités à transmettre leurs propositions. Cet atelier est ainsi devenu le fondement d'une approche collaborative, permettant l'intégration de perspectives diverses dans le processus de planification stratégique.

Le premier atelier des représentants des ISC membre du groupe d'engagement a réuni les représentants des ISC de la France, du Maroc, du Portugal, d'Italie, de l'Équateur et du Brésil. Des décisions cruciales y ont été prises, notamment la définition de la portée du plan stratégique, la détermination des modalités de participation des autres membres extérieurs au groupe ainsi que les grandes lignes du processus de rédaction du plan.

La première ébauche du plan stratégique, qui comprenait les **buts et les objectifs stratégiques**, et **les résultats souhaités**, a été le fruit d'un effort collectif des membres du groupe de travail composé initialement des ISC de la France, l'Équateur, l'Italie, le Maroc, le Portugal et l'Espagne, coordonné par l'ISC du Brésil. La première version a été achevée en juillet 2024, et le 29 juillet, ce document a été distribué pour avis à tous les membres potentiels de JURISAI. Le projet, accompagné d'un questionnaire ouvert, a été envoyé à 52 ISC avec une demande de retour d'information dans un délai de trois semaines.



Outre ces ISC, le projet a également été partagé avec les principaux représentants de l'INTOSAI, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), de l'AFROSAI-E et de l'ARABOSAI. Cette large diffusion reflète l'approche inclusive envisagée par les fondateurs de JURISAI, veillant à ce que les points de vue des ISC membres et des organisations internationales concernées soient pris en compte.

Outre les contributions des membres de la *task force*, des contributions inestimables ont été reçus de dix ISC, dont celles de l'Algérie, l'Angola, le Chili, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Pérou, le Tchad et la Thaïlande. Ces contributions ont enrichi le processus de rédaction, et leurs idées sont devenues fondamentales pour l'élaboration du document final.

Une étape importante du processus a été l'implication de l'ISC de l'Angola, qui a rejoint le groupe de travail à l'issue de la phase de retour d'information. Dès lors, l'Angola a participé à toutes les réunions et contribué à chaque décision, renforçant l'esprit de collaboration qui a marqué la création du Plan stratégique.

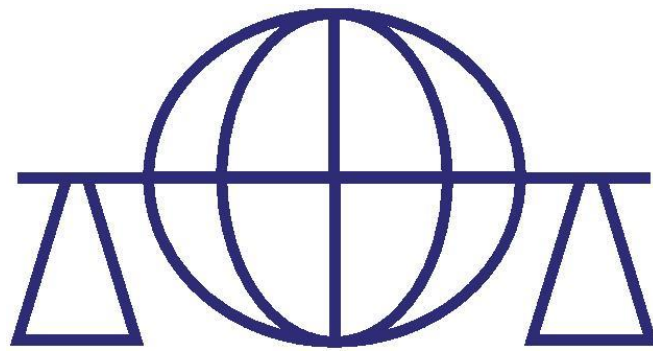
Les étapes suivantes ont porté sur l'élaboration de la **mission**, de la **vision** et des **valeurs fondamentales**, ainsi que sur l'achèvement d'autres éléments clés du Plan stratégique. Ces discussions ont permis de formuler l'engagement de JURISAI à **faire une différence grâce à des pratiques juridictionnelles percutantes, à célébrer la diversité et l'inclusion, et à adopter une approche prospective** pour s'attaquer aux défis émergents. L'esprit de coopération a été au cœur de tous les efforts, assurant que le plan s'aligne sur les objectifs plus larges de l'INTOSAI et, en particulier, sur ses principes P-50.

Le 10 septembre 2024, une communication de l'IDI a apporté des propositions supplémentaires pour le PSJ. Ces propositions ont été soigneusement examinées et les suggestions pertinentes ont été intégrées dans la version finale du document, assurant ainsi l'alignement avec l'expertise de l'INTOSAI et les initiatives plus larges de développement des capacités.

Ainsi, de manière asynchrone, l'équipe spécialisée a procédé à l'examen final de l'avant-projet, concluant ainsi la phase technique du projet. Il s'agit de l'achèvement d'une étape cruciale dans le processus de planification stratégique de JURISAI. Le document, entièrement élaboré et enrichi par de nombreux retours d'expérience, était prêt à être présenté à l'Assemblée générale à Paris. À la suite de cette réunion, le plan est entré dans une phase de raffinement stratégique de niveau exécutif, où il a été peaufiné et mis en forme pour une présentation officielle.

Ce plan stratégique représente la volonté et les aspirations collectives des membres de JURISAI, fruit d'un dialogue ouvert, d'un respect mutuel et d'un engagement commun à promouvoir le rôle des ISC ayant des fonctions juridictionnelles. Il sert non seulement de document d'orientation pour l'organisation, mais aussi de témoignage du pouvoir de la collaboration dans la réalisation de nos objectifs communs.

JURISAI





PLAN STRATÉGIQUE DE JURISAI

1. PRÉAMBULE

Ce plan stratégique constitue une réalisation majeure dans le parcours de JURISAI, résultant de l'effort collectif et de l'engagement solide des institutions supérieures de contrôle (ISC) ayant des fonctions juridictionnelles dans le monde entier. Il ne s'agit pas simplement d'un guide pour l'avenir : il est un témoignage vivant de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous nous unissons autour d'un objectif, en acceptant notre diversité et en travaillant en harmonie vers une vision commune.

Grâce à une collaboration étroite, des ISC ayant des attributions, des cultures et des capacités distinctes se sont réunies, apportant leurs idées, leurs expériences et leurs espoirs pour l'avenir. Ce processus inclusif, fondé sur le respect mutuel et la coopération, reflète véritablement les valeurs fondamentales de JURISAI. Au cœur de notre mission se trouve la conviction que nous pouvons faire une véritable différence en maintenant des pratiques juridictionnelles de haute qualité, efficaces et éthiquement saines, qui améliorent la transparence et la reddition des comptes. Ces pratiques conduisent à leur tour à une meilleure prise de décision et à la préservation du bien public.

JURISAI valorise également la diversité de ses membres. Nous célébrons le large éventail des attributions et des fonctions que chaque ISC apporte, et nous nous engageons à soutenir leurs rôles juridictionnels à chaque étape de leur développement. L'inclusion est ancrée au cœur même de notre organisation, garantissant que chaque voix soit entendue, chaque contexte respecté et que les forces uniques de chaque membre soient mises à profit pour atteindre nos objectifs collectifs.

Dans le même temps, nous restons tournés vers l'avenir, conscients que le monde dans lequel nous opérons est en constante évolution. JURISAI se consacre au développement continu de pratiques juridictionnelles qui répondent aux défis émergents. Nous nous concentrons sur l'innovation, cherchant constamment des moyens de faire progresser notre domaine et de renforcer la capacité de nos membres à répondre aux nouvelles exigences.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'esprit de coopération qui nous lie. En travaillant en étroite collaboration avec l'INTOSAI et ses organes, nous nous rappelons que notre travail ne se fonctionne pas en vase clos. Nous faisons partie d'un réseau mondial engagé à promouvoir la responsabilité, la transparence et l'état de droit. Notre collaboration avec l'INTOSAI est essentielle pour atteindre nos objectifs communs et, à travers ce partenariat, nous réaffirmons notre engagement envers les principes énoncés dans l'INTOSAI P-50. Ces principes nous guident dans le renforcement des fonctions juridictionnelles des ISC, en garantissant leur indépendance, leur efficacité et leur rôle central dans le contrôle des finances publiques.



Ce plan stratégique a été élaboré autour de trois objectifs fondamentaux qui reflètent les priorités et les besoins de nos membres. Premièrement, nous cherchons à favoriser la coopération internationale et le partage des connaissances, en créant un réseau dynamique où les ISC peuvent échanger leurs meilleures pratiques et se soutenir mutuellement. Deuxièmement, nous visons à renforcer les efforts de renforcement des capacités, en mettant particulièrement l'accent sur les ISC des régions en développement, par le biais de programmes de formation sur mesure et d'initiatives d'apprentissage par les pairs. Troisièmement, nous nous engageons à mettre en valeur les avantages uniques du modèle juridictionnel au sein de la communauté de l'INTOSAI, en sensibilisant à sa contribution essentielle à la responsabilité publique et à la gouvernance.

L'esprit de collaboration qui a façonné ce plan est déjà une réussite en soi. Il constitue une puissante démonstration de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous nous unissons, travaillant en harmonie tout en respectant le caractère distinctif de chaque membre. Cette coopération harmonieuse constitue non seulement le fondement de ce plan stratégique, mais également une vision pour l'avenir – un avenir où les ISC ayant des fonctions juridictionnelles continueront d'avoir un impact durable, portées par la conviction commune qu'ensemble, nous sommes plus forts.

2. MISSION, VISION ET VALUEURS

2. MISSION, VISION ET PRINCIPES

Déclaration de mission

Unir et renforcer les institutions supérieures de contrôle dotées de fonctions juridictionnelles en favorisant la coopération internationale, en soutenant l'identification et le partage des meilleures pratiques et en promouvant les valeurs et les avantages du modèle juridictionnel au sein de l'INTOSAI.

Déclaration de vision

Être un réseau mondial de premier plan pour les institutions supérieures de contrôle dotées de fonctions juridictionnelles, fixant des normes élevées en matière de surveillance des finances publiques, renforçant l'État de droit et contribuant au bien-être des citoyens.

Principes fondamentaux du cadre stratégique de JURISAI

Faire une différence : Nous accordons la priorité à des pratiques juridictionnelles de haute qualité, percutantes et éthiquement saines, qui améliorent la transparence et la reddition des comptes, conduisant à une meilleure prise de décision ainsi qu'à la promotion du bien public.

Diversité et inclusivité : JURISAI valorise la diversité de ses membres en termes d'attributions, de fonctions, d'organisation et de culture. Nous acceptons les ISC de tous contextes et de tous horizons, soutenant leurs fonctions juridictionnelles à chaque étape de leur développement.

Être prospectif : Nous nous engageons à développer constamment des pratiques juridictionnelles adaptées au sein de la communauté des ISC, à relever les défis émergents et à faire progresser notre domaine.

Esprit coopératif : Nous favorisons un environnement collaboratif, en travaillant en étroite collaboration avec les organes de l'INTOSAI et des partenaires externes pour atteindre nos objectifs communs.



INTOSAI



JURISAI

3. BUTS STRATÉGIQUES



Introduction aux objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques de JURISAI ont été conçus pour s'aligner sur les statuts et pour répondre aux objectifs et aux résultats souhaités envisagés par les membres. Ces objectifs sont conçus pour guider l'organisation vers la réalisation de sa mission de rapprocher et de renforcer les institutions supérieures de contrôle (ISC) dotées de fonctions juridictionnelles en favorisant la coopération internationale, en soutenant l'identification et le partage des meilleures pratiques et en promouvant les valeurs et les avantages du modèle juridictionnel au sein de l'INTOSAI. Les trois objectifs stratégiques sont non seulement significatifs individuellement, mais également interdépendants, créant un cercle vertueux d'amélioration continue et de renforcement mutuel.

Objectif stratégique 1 : Favoriser le partage des connaissances, la collaboration et le soutien pour améliorer l'efficacité des activités juridictionnelles.

Le premier objectif stratégique vise à favoriser le partage des connaissances, la collaboration et le soutien entre les membres de la JURISAI en créant un solide réseau d'ISC, renforçant ainsi la capacité collective de ses membres à exercer plus efficacement leurs fonctions juridictionnelles. Cet objectif soutient directement l'accent mis par les statuts sur la coopération et l'échange d'idées, garantissant que tous les membres bénéficient de la sagesse et de l'expertise collective au sein de l'organisation.

Objectif stratégique 2 : Renforcer les activités de renforcement des capacités et de développement dans les ISC ayant des fonctions juridictionnelles

Le deuxième objectif stratégique est axé sur le renforcement des capacités et le développement professionnel et institutionnel. Cet objectif est crucial pour garantir que les ISC disposent des compétences, des connaissances et des ressources nécessaires pour remplir leurs rôles juridictionnels. En développant des programmes de formation complets, en facilitant les évaluations par les pairs ou le partage d'expériences et en promouvant une formation continue centrée sur les activités juridictionnelles, JURISAI vise à améliorer les compétences professionnelles de ses membres. Cet objectif s'aligne sur les dispositions des statuts en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de normes et de bonnes pratiques, garantissant que tous les membres sont bien équipés pour assumer leurs responsabilités de contrôle juridictionnel.

Objectif stratégique 3 : Mettre en évidence les avantages du modèle juridictionnel au sein de la communauté de l'INTOSAI

Le troisième objectif stratégique vise à mettre en évidence les avantages du modèle juridictionnel au sein de la communauté de l'INTOSAI. En diffusant les avantages de la fonction juridictionnelle, en augmentant la présence de JURISAI dans les forums internationaux et en

favorisant les partenariats universitaires, cet objectif vise à rehausser le profil des ISC ayant des fonctions juridictionnelles sur la scène mondiale. Cet objectif est conforme à l'accent mis par les statuts sur la promotion de la valeur et de l'impact des fonctions juridictionnelles, garantissant que les contributions des membres de la JURISAI sont reconnues et valorisées au sein de la communauté de l'INTOSAI.

Ces trois objectifs stratégiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La collaboration et le soutien favorisé dans le cadre de l'objectif stratégique 1 fournissent une base solide pour les initiatives de renforcement des capacités et de développement professionnel dans le cadre de l'objectif stratégique 2. À leur tour, les compétences et capacités améliorées résultant de ces initiatives renforcent les efforts de JURISAI de mettre en évidence les avantages du modèle juridictionnel dans le cadre de l'objectif stratégique 3. À mesure que la notoriété mondiale de JURISAI augmente, elle attire davantage d'opportunités de collaboration et de renforcement des capacités, créant ainsi un cercle vertueux d'amélioration continue et de renforcement mutuel.

En conclusion, les objectifs stratégiques de JURISAI sont conçus pour être complets et synergiques, garantissant que l'organisation puisse remplir efficacement sa mission et atteindre ses objectifs. En favorisant le partage des connaissances, en renforçant les capacités et en soulignant les avantages des fonctions juridictionnelles, JURISAI vise à créer un réseau solide et dynamique d'ISC dotées de fonctions juridictionnelles qui peuvent générer des changements positifs dans le contrôle et la responsabilité de l'administration publique.



Objectif stratégique 1 : Favoriser le partage des connaissances, la collaboration et le soutien pour améliorer l'efficacité des activités juridictionnelles

Le premier objectif stratégique de JURISAI, « Favoriser le partage des connaissances, la collaboration et le soutien pour améliorer l'efficacité des activités juridictionnelles », est essentiel au succès et à la durabilité de l'organisation. Cet objectif repose sur les principes fondamentaux énoncés dans les statuts de la JURISAI, qui soulignent l'importance de la coopération, de l'échange de connaissances et du soutien mutuel entre les institutions supérieures de contrôle (ISC) ayant des fonctions juridictionnelles.

L'article 6.2(a) des statuts souligne le rôle de l'Assemblée générale (AG) dans la discussion et la recommandation de sujets d'intérêt professionnel et technique commun, en vue de promouvoir l'échange d'idées et d'expériences. Cela soutient directement l'objectif de cartographie et de promotion de l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre les ISC membres. En favorisant de tels échanges, JURISAI vise à créer un réseau solide où les membres peuvent apprendre les uns des autres, conduisant à de meilleures pratiques juridictionnelles et à une meilleure compréhension mutuelle.

De plus, l'article 6.2(b) confie à l'AG la mission d'approbation du plan stratégique de JURISAI pour une période de trois ans. Cela garantit que les objectifs stratégiques, notamment la promotion de l'intégration et de la collaboration, sont régulièrement révisés et alignés sur l'évolution des besoins des ISC membres. L'objectif de développer et de mettre en œuvre des plateformes numériques et des forums internationaux pour partager les meilleures pratiques, les innovations, les réflexions et les préoccupations soutiennent davantage cet objectif en fournissant une plateforme d'interaction, de dialogue et de coopération continues entre divers modèles d'ISC.

L'article 10.2 établit la Commission de renforcement des capacités, qui promeut et facilite les initiatives visant à répondre aux besoins de développement des capacités des ISC, y compris le développement d'outils d'évaluation et de maturité. Le rôle de cette commission est crucial pour atteindre l'objectif de mener des études comparatives et de promouvoir des séminaires pour mieux comprendre les particularités de chaque ISC et renforcer l'apprentissage mutuel. Cela favorise le partage organique et dynamique des connaissances entre les membres.

L'importance de cet objectif stratégique ne peut être surestimée. En favorisant le partage des connaissances, la collaboration et le soutien, JURISAI veille à ce que ses membres ne travaillent pas de manière isolée mais fassent partie d'un réseau cohésif et solidaire. Cette force collective améliore l'efficacité de chaque ISC membre, conduisant finalement à un contrôle et une responsabilité plus solides dans l'administration publique. Les résultats souhaités de cet objectif, tels que l'établissement d'un réseau de connaissances, la création de plateformes numériques et la réalisation d'études comparatives et de séminaires, sont conçus pour offrir des avantages tangibles à tous les membres, renforçant ainsi la valeur de JURISAI en tant que plateforme de croissance professionnelle et de collaboration.

Cet objectif – favoriser le dialogue et l'échange d'expériences – est confirmé par l'article 3.2(e) en ce qui concerne les fonctions spécifiques du ministère public, en tant qu'organe jouant un rôle essentiel dans le système juridictionnel.

Objectifs et résultats souhaités

Objectif 1.1 : Cartographier, promouvoir et faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre les ISC ayant des fonctions juridictionnelles via un réseau de connaissances et des canaux d'échange virtuels.

Résultat souhaité 1.1 : Après trois ans, les ISC membres auront établi un solide réseau de connaissances et des canaux de communication virtuels pour des conseils personnalisés, des contrôles par les pairs et un dialogue. Cela conduira à de meilleures pratiques juridictionnelles, à une meilleure compréhension mutuelle et à des fonctions juridictionnelles plus efficaces et plus efficientes.

Objectif 1.2 : Développer et maintenir des plateformes numériques et des forums internationaux pour partager les meilleures pratiques, les innovations, les réflexions et les préoccupations entre les ISC ayant des fonctions juridictionnelles.

Résultat souhaité 1.2 : Création de plateformes numériques et de forums internationaux pour faciliter la production et le partage de connaissances de manière plus fonctionnelle, dynamique et qualifiée. Cela entraînera une interaction et des échanges accrus entre les acteurs du contrôle externe, un échange continu d'informations et une meilleure accessibilité aux résultats des fonctions juridictionnelles. Ces plateformes comprendront également des sections dédiées à la diffusion des résultats et des précédents émis par les instances juridictionnelles.

Objectif 1.3 : Mener des études et des initiatives de recherche dans le domaine des activités juridictionnelles de l'ISC

Résultat souhaité 1.3 : Préparation d'études thématiques et création d'un calendrier de séminaires pour identifier les institutions similaires, assimiler les meilleures pratiques et comprendre les caractéristiques institutionnelles. Cela conduira à de meilleures pratiques et à un apprentissage mutuel entre les ISC.

Objectif 1.4 : Promouvoir l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les ISC exerçant des fonctions juridictionnelles, sur la base de l'INTOSAI P-50 : « Principes des activités juridictionnelles des ISC » et du développement de ses lignes directrices.

Résultat souhaité 1.4 : Établir un réseau structuré d'ISC dotées de fonctions juridictionnelles visant la coopération, la collaboration et l'amélioration continue de leurs activités. Commissions responsables : Commission de renforcement des capacités et la Commission du ministère public.

Objectif stratégique 2: Renforcer les activités de renforcement des capacités et de développement dans les ISC dotées des fonctions juridictionnelles

Le deuxième objectif stratégique de JURISAI, « Renforcer les activités de renforcement des capacités et de développement des ISC dotées de fonctions juridictionnelles », est essentiel pour améliorer l'efficacité et l'efficience des ISC dotées de fonctions juridictionnelles. Cet objectif est fermement ancré dans les statuts de la JURISAI, qui soulignent l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures qui soutiennent le renforcement des capacités de ses membres.

L'article 3.1 des statuts décrit l'objectif de la JURISAI de faciliter la coopération entre ses membres, de favoriser le développement de normes et de bonnes pratiques et de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine spécifique des activités juridictionnelles. Cela soutient directement l'objectif de développer des programmes de formation et de formation continue adaptés aux besoins des ISC exerçant des fonctions juridictionnelles. En établissant des programmes complets éducatifs et de formation, JURISAI vise à créer du personnel qualifié et bien formé et au sein de ses ISC membres.

De plus, l'article 6.2(d) donne à l'Assemblée générale le pouvoir d'établir des commissions thématiques pour chaque période de trois ans. Ces commissions, y compris la Commission de renforcement des capacités, jouent un rôle crucial dans l'élaboration et la diffusion d'outils d'évaluation et de maturité pour aider les ISC membres à améliorer leurs activités juridictionnelles. L'élaboration de programmes d'échange à des fins de formation soutient davantage cet objectif en offrant des opportunités d'expériences immersives, permettant aux membres d'intégrer et de diffuser plus efficacement les meilleures pratiques.

L'article 10.1 autorise la création de commissions permanentes et thématiques et d'autres organes de travail pour atteindre les objectifs de JURISAI. Cette disposition soutient l'objectif d'identifier les faiblesses des ISC, en particulier dans les pays les moins développés, et de rechercher des partenariats avec des organisations internationales.

Objectifs et résultats souhaités

Objectif 2.1 : Développer des programmes et des projets de formation, de formation continue et d'échange adaptés aux besoins des ISC exerçant des fonctions juridictionnelles.

Résultat souhaité 2.1 : Des programmes complets de formation et d'éducation seront mis en place, ce qui permettra de disposer d'un personnel bien formé et qualifié au sein des ISC membres. JURISAI évaluera les besoins en développement des capacités des ISC ayant des fonctions juridictionnelles et mettra en place des initiatives couvrant les capacités institutionnelles, organisationnelles et professionnelles du personnel. Des partenariats seront recherchés avec l'INTOSAI et d'autres parties prenantes clés, y compris l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).

Objectif 2.2 : Créer des programmes d'échange et des partenariats pour la formation et le renforcement institutionnel.

Résultat souhaité 2.2 : Opportunités pour une meilleure intégration et diffusion des capacités et des meilleures pratiques grâce à des expériences immersives. Renforcer la perception de l'utilité de la JURISAI comme moyen de réaliser des améliorations au niveau professionnel et institutionnel, et développer les connaissances juridiques et juridictionnelles des ISC membres.

Objectif 2.3 : Développer, diffuser et utiliser des outils d'évaluation et de maturité afin d'identifier et de saisir les opportunités de développement dans les ISC membres, en mettant l'accent sur les pays moins développés ou sur les ISC qui ont récemment élargi leur mandat aux activités juridictionnelles.

Résultat souhaité 2.3 : Les ISC membres auront accès à des outils avancés d'évaluation et de maturité, permettant une amélioration continue de leurs activités juridictionnelles. Cela améliorera la capacité d'identifier et de remédier aux faiblesses, en particulier dans les pays les moins développés, renforçant ainsi la perception de l'utilité de JURISAI en tant que moyen de réaliser des gains professionnels et institutionnels.

Objectif 2.4 : Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de normes ainsi que la diffusion des meilleures pratiques.

Résultat souhaité 2.4 : Réalisation de travaux axés sur le renforcement des principes de l'activité juridictionnelle, contribuant au renforcement institutionnel. Cela comprendra l'identification et la diffusion des meilleures pratiques abordant des questions d'actualité telles que les préoccupations environnementales et les marchés publics, guidées par le plan de travail du comité. L'objectif mettra également l'accent sur le développement et le partage de pratiques communes basées sur les principes de l'INTOSAI P-50 et les lignes directrices, garantissant l'alignement avec les normes internationales et renforçant l'efficacité des fonctions juridictionnelles.

Objectif 2.5 : Développer et promouvoir des exigences juridiques pertinentes pour les fonctions juridictionnelles des ISC afin de renforcer leur protection et leur indépendance.

Résultat souhaité 2.5 : Une norme de qualité pour les dispositions juridiques pertinentes sera établie par JURISAI, permettant aux ISC de renforcer leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles.

Objectif stratégique 3 : Mettre en évidence les avantages du modèle juridictionnel au sein de la communauté de l'INTOSAI.

Le troisième objectif stratégique de la JURISAI est de « mettre en évidence les avantages du modèle juridictionnel au sein de la communauté de l'INTOSAI ». Cet objectif vise à mettre en valeur les contributions uniques que les ISC juridictionnelles apportent au contrôle et à la responsabilité de l'administration publique. Il vise à accroître la visibilité et la reconnaissance de ces fonctions tant dans le cadre de l'INTOSAI que dans la communauté internationale au sens large.

Cet objectif stratégique implique la diffusion des avantages de la fonction juridictionnelle et de son efficacité en matière de contrôle et de reddition des comptes. D'ici trois ans, l'objectif est que la fonction juridictionnelle soit largement reconnue et valorisée pour son rôle dans l'amélioration de l'administration publique. Cela correspond à la mission de JURISAI de faciliter la coopération, de favoriser le développement de normes et de bonnes pratiques et de contribuer au renforcement des capacités de ses membres.

Un aspect important de cet objectif est de promouvoir la communication sociale et la visibilité des fonctions juridictionnelles – y compris la connaissance et la compréhension des décisions juridictionnelles – et de leurs avantages pour la société. En renforçant ses efforts de sensibilisation, notamment via les réseaux sociaux, JURISAI vise à garantir que le grand public comprend l'importance de son travail, renforçant ainsi son impact et sa pertinence.

Par ailleurs, JURISAI cherche à favoriser la réflexion académique sur les fonctions juridictionnelles des ISC en établissant des partenariats avec CAST ainsi qu'avec de grandes universités et en créant un réseau international de recherche et de dialogue. Cela comprend la promotion de bibliographies spécialisées, le renforcement de l'intérêt et de la visibilité académiques et l'offre de possibilités de qualification académique aux agents de l'ISC.

En outre, JURISAI vise à identifier et à promouvoir une coopération efficace entre les fonctions juridictionnelles et d'audit. En tirant parti des réseaux de l'INTOSAI, la JURISAI peut renforcer la synergie entre ces fonctions, en veillant à ce qu'elles se complètent et contribuent à un contrôle plus efficace de l'administration publique.

En atteignant ces objectifs, JURISAI vise à consolider son rôle en fournissant des avantages tangibles à tous ses membres et en améliorant leur capacité à exercer leurs fonctions juridictionnelles de manière efficace et efficiente.

Objectifs et résultats souhaités

Objectif 3.1 : Diffuser les valeurs et les avantages des fonctions juridictionnelles au sein de l'administration publique et de la communauté de l'INTOSAI.

Résultat souhaité 3.1 : D'ici la fin des trois ans, la fonction juridictionnelle sera reconnue et valorisée pour son rôle dans l'amélioration du contrôle et de la responsabilité dans l'administration publique et aura une présence influente au sein de l'INTOSAI et d'autres forums internationaux, y compris les partenaires de développement.

Objectif 3.2 : Améliorer la communication sociale et la visibilité des fonctions juridictionnelles et de leurs avantages pour la société, à travers des partenariats stratégiques avec les médias et les institutions universitaires, en mettant en évidence leur intégration avec le contrôle externe.

Résultat souhaité 3.2 : Promotion de la communication sociale avec les destinataires finaux des politiques publiques auditées, reconnaissance accrue de la valeur des fonctions juridictionnelles parmi les ISC et la communauté internationale. Cela pourrait être réalisé grâce à des partenariats stratégiques avec les médias et les institutions académiques et en tirant parti des plateformes numériques pour atteindre un public plus large.

Objectif 3.3 : Établir des partenariats stratégiques avec les principales universités et instituts de recherche pour favoriser la réflexion universitaire et la recherche sur les fonctions juridictionnelles des ISC ; créer un réseau international de recherche et de dialogue sur le sujet ; offrir des prix de monographies, des bourses et des réunions internationales en partenariat avec CAST.

Résultat souhaité 3.3 : Promotion d'une bibliographie spécialisée sur la fonction juridictionnelle des ISC. Intérêt académique accru pour les décisions des ISC juridictionnelles et visibilité de leurs fonctions juridictionnelles. Promouvoir les opportunités de qualification académique pour le personnel de l'ISC, en se concentrant sur la fonction juridictionnelle.

Objectif 3.4 : Promouvoir et améliorer une complémentarité efficace entre les fonctions juridictionnelles et d'audit.

Résultat souhaité 3.4 : Synergie renforcée entre les fonctions juridictionnelles et d'audit, en tirant parti des réseaux de l'INTOSAI.



4. STRUCTURE ORGANISATIONELLE

La structure organisationnelle de JURISAI est conçue pour garantir une gouvernance efficace et soutenir l'accomplissement de sa mission d'unir et de renforcer les institutions supérieures de contrôle (ISC) dotées de fonctions juridictionnelles. La structure favorise la coopération internationale, promeut l'indépendance et encourage l'échange de bonnes pratiques entre ses membres. Les aspects opérationnels détaillés de chaque entité organisationnelle sont décrits dans les statuts de JURISAI, qui sont annexés au présent plan stratégique.

Les principaux organes de gouvernance de JURISAI sont les suivants :

4.1 Assemblée Générale (AG)

L'Assemblée générale est l'organe décisionnel suprême de la JURISAI, composée des dirigeants ou des représentants des ISC membres à part entière. Elle se réunit tous les trois ans pour définir l'orientation stratégique de l'organisation, approuver les documents clés tels que le plan stratégique et élire les membres du conseil d'administration. L'AG joue un rôle crucial dans la promotion de la coopération et du partage des connaissances entre les membres.

4.2 Comité directeur (CD)

Le Comité directeur assure la supervision stratégique et veille à la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée générale. Il se réunit chaque année et est composé de membres élus par l'Assemblée générale, dont le Secrétaire général et les présidents des commissions permanentes. Le Comité directeur est chargé de veiller à ce que les activités de JURISAI correspondent aux besoins de ses membres et aux objectifs définis dans le plan stratégique.

4.3 Secrétariat Général (SG)

Le Secrétariat général soutient la gestion courante de JURISAI et assure la coordination efficace des activités de l'organisation. Dirigé par le secrétaire général, il est responsable de la gestion des tâches administratives, de la tenue des réunions, de la préparation des rapports et du maintien de la communication avec les membres et les parties prenantes externes.

4.4 Commissions permanentes

JURISAI gère trois commissions permanentes qui soutiennent ses objectifs stratégiques :

- **Commission de renforcement des capacités** : se concentre sur l'amélioration des compétences des ISC membres grâce à la formation, aux examens par les pairs et au développement d'outils d'évaluation.
- **Commission du ministère public** : encourage le dialogue et la coopération entre les ISC et leurs parquets respectifs, en promouvant les meilleures pratiques dans les fonctions juridictionnelles.
- **Commission finances, administration et communication** : supervise la gestion financière, les fonctions administratives et la stratégie de communication de l'organisation.

Chaque commission permanente peut, à sa discrétion, créer des sous-commissions pour se concentrer sur des domaines ou des tâches spécifiques. Ces sous-commissions fonctionneront sous l'autorité des commissions permanentes, qui sont chargées de définir leurs rôles, de réglementer leurs activités et de veiller à ce qu'elles contribuent efficacement aux objectifs généraux de JURISAI.



